

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 64 (1956)
Heft: 2

Artikel: Capo d'Istria : premier citoyen d'honneur du canton de Vaud et bourgeois d'honneur de Lausanne
Autor: Hugli, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-49523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Capo d'Istria, premier citoyen d'honneur du canton de Vaud et bourgeois d'honneur de Lausanne

Si l'on consulte, aux Archives communales de Lausanne, le registre des bourgeois, l'on trouve, à la lettre C, la mention suivante :

Capo d'Istria (ou Capodistriass) Jean Antoine
Origine : Iles Ioniennes
Né en 1776 à Corfou
Ministre de S. M. l'Empereur de Russie
Domicile : Saint Pétersbourg
Décès : le 9 octobre 1831 à Nauplie.

BOURGEOISIE D'HONNEUR

Avant d'entrer dans les détails d'une existence mouvementée dont nous avons là comme le raccourci, il peut être intéressant de relever que le titre de bourgeois d'honneur de Lausanne n'a pas eu à souffrir d'inflation, partant, de dévaluation : en un siècle et demi, la ville n'a créé que dix bourgeois d'honneur, à savoir :

Capo d'Istria, le 28 mai 1816
William Haldimand, le 5 juin 1843
M^{me} de Rumine et son fils Gabriel, le 28 février 1862
Le D^r César Roux, le 7 avril 1903
Le D^r Marc Dufour, le 7 avril 1903
Le Président Woodrow Wilson, le 4 février 1919
Ignace-Jean Paderewski, le 9 mai 1933
Le Baron Pierre de Coubertin, le 22 juillet 1937
Le Général Henri Guisan, le 27 décembre 1945
C. F. Ramuz, le 27 décembre 1945

De ces dix noms, c'est incontestablement le premier qui est le moins familier aux oreilles des Lausannois et des Vaudois, et l'on peut certes se demander les raisons qui ont engagé les

autorités cantonales et communales à s'attacher par des liens de citoyenneté celui qui le portait. Les pages qui suivent répondront à cette question en établissant le « pourquoi » et le « comment » de cette bourgeoisie d'honneur.

Jean, comte de Capo d'Istria, né à Corfou à une époque où les îles Ioniennes étaient gouvernées par l'aristocratique République de Venise, appartenait à une famille de vieille noblesse qui avait, au XIII^e siècle, reçu de l'empereur Frédéric II le comté de Justiniapolis, au sud de l'Istrie, comté auquel les Vénitiens donnèrent plus tard le nom de « Capo d'Istria ». La branche corfiote de la famille, installée dans les îles Ioniennes depuis le XIV^e siècle, se distingua au service de Venise.

L'aristocratie insulaire était grecque d'âme, mais italienne d'allures et de langue, et c'est tout naturellement à l'Université de Padoue que Jean Capo d'Istria entreprit, à dix-sept ans, des études de médecine. A vingt et un ans déjà, il revenait, dûment diplômé, pratiquer son art à Corfou. Entre temps, les îles Ioniennes avaient changé de maître : le traité de Campo-Formio, en 1797, les avait fait passer sous la domination de la France. Le jeune médecin, dont la famille, hostile au nouveau régime, s'était déjà trouvée en butte à ses représailles, se tint à l'écart de la politique et consacra tout son temps à la médecine, acquérant bientôt une grande réputation de savoir, d'habileté et surtout de charité.

Cependant le statut des îles Ioniennes subit bientôt une nouvelle modification. Les opérations en Méditerranée qui accompagnèrent la campagne d'Égypte amenèrent une flotte russo-turque dans les parages des Îles, d'où les Français furent chassés. Une « République des Sept Îles » (Corfou, Paxos, Zante, Céphalonie, Ithaque, Leucade et Cythère) vit alors le jour, sous le double protectorat de la Russie et de la Turquie. Pour Jean Capo d'Istria, le fait fut important : secondant son père nommé commissaire et membre du gouvernement, il eut l'occasion de faire son apprentissage politique dans des circonstances délicates. Le rôle de médiateur, qu'il devait plus tard jouer en Suisse et qui lui valut la reconnaissance de nos aïeux, il l'apprit en parcourant les îles Ioniennes en pleine effervescence et en s'efforçant de les rallier toutes à la nouvelle constitution. Le succès de ses négociations lui valut, à vingt-sept ans, le poste de Ministre du pouvoir exécutif et de Secrétaire d'État. Ces fonctions devaient

le mettre en contact permanent avec la diplomatie russe et lui permettre de se faire apprécier du ministère des Affaires étrangères de Saint-Pétersbourg. Et lorsque le traité de Tilsit supprima la République des Sept Îles et rétablit la domination française, Capo d'Istria passa en Russie, où il fut attaché à ce ministère.

Resté en disponibilité pendant plusieurs mois, manquant d'être envoyé comme conseiller d'ambassade au Brésil, il finit par être désigné comme surnuméraire à l'ambassade de Vienne. Ses rapports sur la politique balkanique attirèrent l'attention sur lui : c'était une question qui lui était familière et qu'il traitait avec compétence. Aussi, lorsque survint la campagne de Russie et que l'amiral Tchitchagof prit la tête de l'armée du Danube, le jeune diplomate fut-il désigné comme chef de sa chancellerie militaire. De Vienne, il passa à Bucarest, puis fit avec l'armée russe la rude campagne de l'hiver 1812-1813. Il vit la déroute de la Grande Armée, entra en Allemagne et assista à la bataille de Leipzig.

Avant de se lancer sur la France, les Coalisés se concertèrent à Francfort-sur-le-Main. C'est alors que l'on commença à parler de la Suisse. Metternich préconisait le passage des troupes alliées à travers le territoire helvétique ; l'empereur Alexandre, lui, avait promis à ses amis suisses de respecter la neutralité de la Confédération, et avait des scrupules à entrer dans les vues du ministre autrichien... En tout cas, il s'agissait de tâter le terrain, et l'on décida d'envoyer auprès des cantons suisses deux hommes de confiance : le tsar désigna Capo d'Istria, et Metternich le chevalier de Lebzelter.

On connaît la situation politique délicate de la Suisse au moment de l'effondrement de l'empire napoléonien. Le pays vivait toujours sous le régime de l'Acte de Médiation, qui lui avait apporté une indéniable stabilité, mais l'avait aussi assujéti étroitement à la France. Or, la France était aux abois et l'Ancien Régime triomphait. En Suisse, les partis aristocratiques relevaient la tête, et les anciens cantons attendaient, appelaient même l'intervention alliée, dans l'idée qu'elle les rétablirait dans leurs droits et privilèges traditionnels. Dans la Confédération comme à l'intérieur des cantons, deux partis irréductiblement hostiles prenaient position : d'un côté, les partisans de l'ancien ordre de choses, de la Confédération des XIII cantons, des oligarchies

et des bailliages — de l'autre, nettement en minorité, les partisans de l'ordre nouveau, des libertés de 1798, de l'égalité et de la Confédération des XIX cantons. Dans le canton de Vaud, le parti bernois, qui s'était tenu coi depuis 1803, réapparaissait pour annoncer l'imminence du retour de Leurs Excellences.

La Diète helvétique, qui siégeait à Zurich sous la présidence du landamman Reinhart, se demandait avec angoisse quel parti prendre. A tout hasard, elle fit une déclaration de neutralité, sachant fort bien, d'ailleurs, qu'ensuite de son impréparation militaire, de la faiblesse du lien fédéral et des dissensions intestines, la Suisse ne serait guère en mesure de faire respecter ses frontières.

Et c'est dans ces heures qui sont parmi les plus sombres que notre pays ait jamais vécues que le comte de Capo d'Istria et le chevalier de Lebzeltner arrivèrent à Zurich, le 21 novembre 1813, avec la mission de tout mettre en œuvre pour faire sortir la Suisse de l'orbite napoléonienne. Là s'arrêtait la concordance de leurs instructions, car une fois l'Acte de Médiation abrogé, il s'agissait d'élaborer un nouveau statut politique qui, dans la pensée du gouvernement autrichien, devait être un retour pur et simple au système d'avant 1798, alors que Capo d'Istria avait reçu de son maître la recommandation expresse d'éviter le rétablissement des oligarchies et des bailliages, et de sauvegarder tout spécialement l'autonomie cantonale des Vaudois.

Au début de décembre, il fut clair que Metternich était parvenu à vaincre les hésitations d'Alexandre et que les troupes alliées allaient d'un moment à l'autre violer le territoire suisse. C'est aussi le moment de la mission spéciale d'Henri Monod auprès du tsar, à Fribourg-en-Brisgau¹, mission dont il revint avec la promesse formelle de la protection du monarque, étendue du canton de Vaud à ceux d'Argovie, de Thurgovie et de Saint-Gall, tout aussi menacés que lui par le retour à l'ancien régime.

Le 13 décembre, de Wattenwyl, qui commandait les quelques troupes fédérales censées défendre notre neutralité, acceptait le principe d'une capitulation sans combat. Le 20, le général Bubna entra à Bâle avec son armée, traversait la Suisse et venait établir son quartier-général à Lausanne, ce qui ne manqua pas de faire

¹ Voir RENÉ SECRETAN, *La mission d'Henri Monod auprès du tsar Alexandre I^{er} en décembre 1813*, dans *R.H.S.*, t. 29 (1949), p. 195-226.

bondir d'aise le parti oligarchique qui, à Berne, avait repris le pouvoir et lancé une proclamation ramenant les anciens bailliages à leur situation d'avant 1798.

Les Alliés étaient maîtres des destinées de la Suisse. Toutefois ils ne se laissèrent pas abuser par le zèle des « ci-devant » : le général Bubna, notamment, impressionné par la fermeté d'attitude des Vaudois, opposa une fin de non-recevoir aux pressantes sollicitations venues de Berne. Quant à Capo d'Istria (secondé par son collègue autrichien sur lequel il avait rapidement su prendre de l'ascendant), son rôle, en cette année décisive de 1814, fut non seulement celui de conseiller auprès de la Longue Diète, mais encore et surtout celui d'arbitre, de modérateur, l'on pourrait presque dire de nouveau « médiateur ». La Suisse était si désespérée que les patriotes qui ne désespéraient pas estimaient que le mieux était de s'en remettre entièrement à lui ; c'est ce qu'exprime Rengger, le chef argovien, quand il dit : « Il est bien triste que nous ne puissions nous passer de la diplomatie étrangère ; mais quand, pour guérir un malade, les moyens naturels ne suffisent plus, on y doit remédier par les moyens artificiels. »

Pour cette grande malade de 1814, Capo d'Istria semble bien avoir été l'homme du destin. Dans ce conglomérat de petits Etats plus ou moins autonomes, fiers de leur passé et de droits chèrement acquis, riches aussi d'une tradition politique qui n'était pas sans grandeur, il se sentait à son aise, comme s'il retrouvait tout à coup l'atmosphère même de sa patrie. Hostile de longue date à Napoléon, il eut pourtant le mérite de comprendre que la Révolution et l'Empire n'avaient pas passé sur le pays sans le modifier profondément, et que le retour à l'ancien état de choses était impossible. Dès lors, il s'ingénia à établir entre les Suisses divisés, mais que le péril rapprochait pourtant, un *modus vivendi*, et à leur faire admettre une constitution aussi équitable que possible, comprenant des concessions réciproques compensées par d'indéniables avantages. Ses rapports sur les questions fédérales, notamment son mémoire à la Diète daté du 21 avril 1814, sont à la fois un modèle de clarté et de clairvoyance. Et l'on ne peut qu'admirer cet étranger qui, en Suisse depuis moins de six mois, raisonne sur le passé, le présent et l'avenir de la Confédération avec autant de perspicacité que d'autorité.

D'ailleurs ceux qui, chez nous, le connaissaient un peu avaient tout de suite estimé qu'Alexandre avait eu la main heureuse en l'envoyant en Suisse. Frédéric-César de la Harpe, dans une de ses lettres, dit de lui : « C'est un homme que le bon génie de notre patrie paraît avoir choisi pour lui faire du bien. »

Connaissant l'intérêt presque sentimental de son souverain pour le canton de Vaud, le plénipotentiaire voua à celui-ci une attention toute particulière, et tint même à venir s'enquérir sur place des vœux des Vaudois, lorsqu'il rentra de France en juin 1814, après avoir pris part aux négociations du premier traité de Paris.

A Lausanne, on l'attendait avec impatience. On savait qu'il avait quitté Paris le 9 et qu'il devait séjourner à Genève ; le 15 juin au matin, le Conseil d'Etat discutait précisément des mesures à prendre pour la réception de ce haut personnage quand on vint l'informer que M. le comte de Capo d'Istria se trouvait installé au « Lion d'Or » depuis la veille au soir !

Aussitôt (nous empruntons ces renseignements aux numéros de juin 1814 de la *Gazette de Lausanne*), on lui délègue les conseillers Pidou et Bergier, chargés de lui présenter les compliments du Conseil d'Etat, de lui offrir une garde d'honneur et de l'inviter à un repas de quarante couverts servi à la « maison nationale », c'est-à-dire au Château.

L'après-midi de ce même 15 juin — toujours selon la *Gazette* — l'on mène le diplomate admirer les plus beaux points de vue de notre ville, sous la conduite des conseillers d'Etat ; on le fait même descendre à Ouchy, où l'on a en toute hâte loué une barque et réuni des musiciens pour une petite promenade sur l'eau.

Capo d'Istria n'en trouva pas moins le temps de discuter avec les représentants des différentes factions et des diverses tendances, tâchant de se faire une idée exacte des désirs du peuple vaudois, comme aussi de la constitution qui lui conviendrait le mieux. On rapporte même qu'il ne fut pas sans tiquer en lisant sur l'écusson vaudois la devise « Liberté et Patrie », dans laquelle il craignit de voir quelque survivance douteuse de la Révolution française : mais nos hommes d'Etat n'eurent pas de peine à le convaincre que le mot de « Liberté » n'avait pas, chez nous, un sens séditieux, et il se déclara pleinement satisfait de l'explication.

Après avoir renouvelé aux Vaudois les assurances déjà données à Henri Monod par le tsar, à savoir qu'ils ne retomberaient pas sous la coupe des Bernois (« J'étais sujet de l'aristocratie de Venise, leur dit-il : jugez comme j'aime les aristocrates ! »), Capo d'Istria les quitta pour se rendre à Fribourg et à Berne, où il se montra beaucoup plus raide. Gaullieur prétend qu'il dit aux Conseils de Berne : « Que voulez-vous ? L'Argovie ? Vous ne l'aurez pas. Le canton de Vaud ? Vous ne l'aurez pas. On saura se passer de vous. On vous laissera en dehors de la Confédération. » Si ce ne sont pas là les termes mêmes, c'est en tout cas le sens de ses déclarations aux patriciens bernois qui demandaient que l'on rétablît à leur profit « l'ancien et respectable ordre de choses ».

C'est à Capo d'Istria que furent soumises toutes les constitutions cantonales revisées, ce fut lui qui tâcha d'arrondir les angles, de limer toutes les pièces du puzzle jusqu'à ce qu'elles pussent s'emboîter les unes dans les autres. Puis il surveilla encore le projet de Constitution fédérale, et emporta le tout à Vienne, où s'ouvrait le Congrès qui devait refaire le monde.

Si des hommes distingués y représentaient la Suisse, des hommes éminents y représentaient certains cantons : de la Harpe pour le canton de Vaud, Pictet de Rochemont pour celui de Genève. Tous trouvèrent en Capo d'Istria un conseiller sûr et un ami dévoué. Pictet l'appelle : « mon guide ». Les deux hommes devaient d'ailleurs se retrouver bientôt, lors des négociations du second traité de Paris, où Pictet de Rochemont représenta la Confédération ; leur collaboration resta intime et confiante. Et, rendant compte du traité du 20 novembre 1815, Pictet écrivait aux autorités genevoises : « Au nom de Dieu, si Capo d'Istria passe à Genève, sonnez toutes les cloches et saluez son arrivée du tonnerre de notre artillerie, car jamais homme dans sa position ne consacra autant de temps et d'attention à un objet en apparence insignifiant. Ce qu'il a fait est un chef-d'œuvre de persuasion désintéressée. Je l'ai pris par le cœur, et j'ai réussi grâce à sa puissante influence. Chez la plupart des ministres d'Etat, le cœur n'offre qu'un terrain ingrat, et il est bien rare que des hommes doués d'autant de génie que celui-ci lui accordent une grande place dans leurs calculs. Je ne saurais jamais dire assez de bien de lui. »

Aussi lorsque, se rendant de Paris à Saint-Pétersbourg via Vienne, en décembre de cette même année 1815, Capo d'Istria passa par la Suisse et s'arrêta à Genève, le canton lui offrit-il le titre de « citoyen d'honneur », que le diplomate accepta sous réserve de l'assentiment de son souverain. Les Vaudois apprirent la chose et ne voulurent pas être en reste.

Les protocoles du Grand Conseil vaudois, les « plunitifs » et les registres secrets du Conseil d'Etat, ainsi que les procès-verbaux du Conseil communal et de la Municipalité de Lausanne permettent de se faire une idée assez exacte des multiples délibérations qui ont entouré l'octroi à Capo d'Istria des titres de citoyen d'honneur du canton et de bourgeois d'honneur de la ville. Ce sont les principaux de ces documents d'archives, qui n'ont encore jamais été réunis ni publiés, que nous donnons ici dans leur ordre chronologique, en les reliant par les quelques commentaires nécessaires.

Dans les « plunitifs » du Conseil d'Etat, c'est-à-dire dans les procès-verbaux officiels des séances, après une brève note en date du 5 décembre 1815 où l'on parle de l'arrivée imminente de Capo d'Istria à Lausanne, on lit, pour le 6 décembre :

« M. le Landamman Monod et M. le Conseiller Muret font rapport qu'ayant appris vers midi l'arrivée de M. le Comte de Capo d'Istria, ils lui ont rendu visite de la part du Conseil d'Etat ; qu'ils ont été parfaitement reçus ; qu'ils lui ont parlé de la vallée des Dappes et qu'il (M. le Comte) leur a confirmé que la France tenait beaucoup à la nouvelle route et qu'elle ferait peut-être quelque démarche à ce sujet. M. le Comte de Capo d'Istria a d'ailleurs annoncé qu'étant pressé de se rendre à Vienne, il partirait demain matin. »

Rien donc concernant l'octroi du titre de citoyen d'honneur. Mais ouvrons les « registres secrets » : nous y verrons que l'idée en a été émise, et, plus tard, que Monod en a même parlé à l'intéressé. Voici ce qu'on lit en date du 7 décembre :

« D'après un rapport verbal fait par M. le landamman Monod et les membres du Conseil qui ont vu hier M. le comte de Capo d'Istria, le Conseil décide de charger sa Commission de Police de voir si ce ne serait pas le cas de témoigner à ce Ministre la

reconnaissance que lui doit ce Canton, en lui offrant la naturalisation et une bourgeoisie dans le Canton. »

A la même date, on trouve reproduite une lettre au conseiller de Loÿs, délégué du gouvernement vaudois à Paris, et que je cite, bien qu'elle ne concerne pas la question de la bourgeoisie :

« Nous avons eu le plaisir de voir ici M. le Comte de Capo d'Istria. Il est arrivé hier matin et il est reparti aujourd'hui. Il s'est montré aussi agréable qu'il vous l'a paru à Paris, et nous n'avons qu'à nous louer de ses procédés obligeants à notre égard. »

Le lendemain 8 décembre, nous trouvons des indications plus copieuses :

« Ensuite du renvoi qui lui a été fait hier par le Conseil d'Etat sur la naturalisation à proposer en faveur de M. le Comte de Capo d'Istria, la Commission de Police a décidé, d'un côté de s'entendre avec la Municipalité de Lausanne pour l'acquisition de la bourgeoisie de cette ville, et de l'autre de prendre des informations pour connaître les noms et titres de M. le comte de Capo d'Istria. A quel effet il sera écrit les lettres suivantes : ... »

Suivent la copie d'une convocation au syndic ou à son adjoint pour le 8 décembre à 6 heures, et une lettre au baron de Krudener, chargé d'affaires russes en Suisse, pour lui demander les noms et titres de Capo d'Istria, sans lui donner, d'ailleurs, les raisons de cette demande.

En date du 11 décembre, nous lisons :

« La Commission de Police ayant conféré, le 8 du courant, avec M. le Syndic de Lausanne sur l'acquisition de la bourgeoisie de cette ville en faveur de M. le comte de Capo d'Istria, ce fonctionnaire a exprimé que quant à lui, il n'avait aucun doute que la Municipalité ne s'empressât d'accéder au désir du Conseil d'Etat à cet égard. Mais dès lors, M. le landamman Monod a reçu une lettre de M. le comte de Capo d'Istria portant qu'ayant réfléchi depuis son départ de Lausanne, il prie qu'on suspende toute démarche à ce sujet jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'autorisation de Sa Majesté l'Empereur de Russie. »

Le même jour, nous trouvons la copie de la réponse du baron de Krudener, qui a fait diligence. Et voici les titres du futur citoyen d'honneur : « Jean, Comte de Capo d'Istria, Conseiller d'Etat actuel de Sa Majesté l'Empereur de Russie ; Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères ;

Chevalier grand-croix de l'ordre de saint Wladimir et de celui de sainte Anne de Russie, de celui de saint Léopold d'Autriche et de celui de l'Aigle Rouge de Prusse. »

Comme on le voit, l'ancien commissaire en Suisse a eu une ascension rapide : son zèle et ses talents vont encore en faire, pour un temps, le ministre favori et le plus écouté du tsar Alexandre.

Cinq mois passent sans qu'il soit question de bourgeoisie d'honneur. Et voici que les registres secrets donnent, le 16 mai 1816, la copie d'une lettre adressée le 13 avril, de Saint-Pétersbourg, par Capo d'Istria à Monod :

« Tout occupé ici d'une grande besogne, je me considère toujours à ma place en Suisse, au milieu des députés et travaillant de bon cœur avec eux. Je vous appartiens à ce titre, et je m'estimerais très honoré de vous appartenir aussi par celui de votre concitoyen. J'ai pris à ce sujet les ordres de l'Empereur, et Sa Majesté Impériale daigne apprécier les sentiments qui vous portent à vouloir, par vos suffrages, relever la bonne volonté avec laquelle j'ai tâché de remplir ses intentions à l'égard de votre patrie. »

Le Conseil d'Etat décide de reprendre le projet sans tarder. Comme la municipalité a changé entre temps, la même commission de police est chargée de prendre contact avec les nouvelles autorités communales. On presse les choses. Le 18 mai, on convoque le syndic pour « demain dimanche 19, immédiatement après le sermon, chez le landamman Pidou ». Et ce même dimanche, Pidou informe le Conseil d'Etat que le syndic Secretan consultera la municipalité le lendemain.

Le 21 mai, on renvoie au département de l'intérieur une lettre du syndic de Lausanne contenant un extrait du registre de la municipalité en date du 20 mai, par lequel on voit que cette autorité s'est prononcée à l'unanimité pour la réception à la bourgeoisie de Lausanne du comte de Capo d'Istria.

Dès lors, l'affaire est dans le sac, pourrait-on dire. Elle peut en tout cas quitter les registres secrets pour apparaître au grand jour, tant dans les procès-verbaux du Conseil d'Etat que dans ceux de la municipalité et du conseil communal.

A propos de la séance du 20 mai, relevons ceci dans le registre de la municipalité :

Délibérant consultativement sur la proposition qui lui est faite et rappelant la haute protection et la bienveillance spéciale dont Sa Majesté l'Empereur de Russie a honoré notre canton par l'organe de son Ministre, M. le Comte de Capo d'Istria, la Municipalité a reconnu unanimement que c'est ici une première circonstance de faire spontanément et sur le champ acte qui atteste les sentiments de gratitude qui animent chacun de ses membres...

Enfin la Municipalité a décidé de soumettre au Conseil communal la proposition de faire à Son Excellence le Comte Capo d'Istria, par l'organe du Conseil d'Etat, hommage du prix d'accession à la bourgeoisie, comme faible témoignage de reconnaissance qu'il serait prié de vouloir agréer.

Le 22 mai, rapport est fait au Conseil d'Etat, ainsi qu'il est mentionné dans les plumitifs :

Le Département de l'Intérieur présente un projet de décret tendant à accorder la naturalisation à Son Excellence M. le comte de Capo d'Istria, Conseiller d'Etat de S. M. l'empereur de Russie. Le projet est accompagné d'un rapport au Grand Conseil pour lui faire connaître les motifs qui engagent le Conseil d'Etat à présenter ce décret, comme l'expression des sentiments de reconnaissance du Canton envers son Excellence ; l'informer que la Municipalité de Lausanne, pressentie à l'égard de la concession de la bourgeoisie à M. le Comte de Capo d'Istria, a par délibéré du 20 courant, résolu de faire à l'unanimité et avec empressement, la réception de S. Ex. au nombre des bourgeois de cette ville, et a proposé au Conseil Communal de lui faire l'hommage du prix de cette bourgeoisie, comme une faible expression des sentiments qui l'animent.

Le projet de décret porte pour considérants « les témoignages de bienveillance particulière que S. Ex. M. le comte de Capo d'Istria a donnés au Canton de Vaud dans les circonstances critiques où s'est trouvée notre patrie, et la haute protection dont il a été l'organe de la part de cet Illustre Monarque envers ce Canton. Le Conseil d'Etat a approuvé ce projet de décret et le rapport qui l'accompagne pour être présenté au Grand Conseil. »

C'est deux jours plus tard, le 24 mai, que l'affaire passe au Grand Conseil, réuni sous la présidence du landamman Pidou.

Le Conseil d'Etat, lit-on dans le protocole, présente un projet de décret tendant à déclarer citoyen du Canton de Vaud M. Jean Comte

de Capo d'Istria, Conseiller d'Etat actuel de S. M. l'Empereur de Russie, Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères, et cela en considération des témoignages d'intérêt particulier que ledit M. le Comte de Capo d'Istria a donnés au canton dans les circonstances critiques où s'est trouvée notre patrie, et la haute protection dont il a été l'organe. Ce projet est renvoyé à l'examen de cinq membres nommés par le bureau, et composé de Messieurs Secrétan docteur, de Loÿs, Duflon, Nicole docteur, Chappuis, juge de paix. Cette commission fera rapport demain.

Et le lendemain :

« La commission chargée de l'examen du projet de décret tendant à déclarer citoyen du Canton de Vaud son Excellence M. Jean Capo d'Istria, fait son rapport et conseille l'acceptation. La discussion est ouverte, et le projet, mis aux voix, est accepté. »

Restait à rédiger le décret du Grand Conseil, qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil du Canton de Vaud, considérant les témoignages d'intérêt particulier que Son Excellence le Comte Capo d'Istria, Conseiller d'Etat de Sa Majesté l'Empereur de Russie, a donnés au canton de Vaud dans les circonstances critiques où s'est trouvée notre patrie, et la haute protection dont il a été l'organe de la part de cet illustre monarque envers ce canton,

désirant lui exprimer, d'une manière substantielle et durable les sentiments de gratitude du Peuple Vaudois, décrète :

ART. 1^{er}. — Son Excellence M. Jean Comte de Capo d'Istria, Conseiller d'Etat actuel de Sa Majesté l'Empereur de Russie, Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères, Chevalier Grand Croix de l'Ordre de Saint Wladimir et de l'ordre de Sainte Anne de Russie, de l'ordre de Léopold d'Autriche et de celui de l'Aigle Rouge de Prusse, est déclaré citoyen du Canton de Vaud et jouira de tous les droits attachés à cette qualité.

ART. 2. — Le Conseil d'Etat est chargé de faire parvenir le présent décret à Monsieur le Comte Capo d'Istria comme un témoignage de la reconnaissance du Canton.

Donné sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 25 mai 1816.

Le Landamman : PIDOU *Le secrétaire* : ALEX. CHAVANNES.

Quant à la lettre de bourgeoisie de la commune de Lausanne, voici ce qui la concerne, d'après la copie certifiée conforme que l'on a conservée à l'hôtel de ville :

Nous, Syndic et Conseil municipal de Lausanne, Canton de Vaud, en Suisse,

Informés des intentions du Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil de ce Canton un projet de décret qui accorde le droit de naturalité à S. Exc. M. le Comte de Capo d'Istria, Conseiller d'Etat de S. M. l'Empereur de Russie,

Convoqués extraordinairement le vingtième mai mil huit cent seize, tous les membres du Corps Municipal présents,

Vu la loi du 26 mai 1810 sur l'acte souverain de naturalisation, ayant considéré spontanément que S. Exc. M. le Comte de Capo d'Istria a été l'organe efficace de la haute protection et de la bienveillance spéciale dont S. M. l'Empereur de Russie a honoré ce canton pour sa liberté, son indépendance, et ainsi pour sa prospérité présente et future,

mus par les sentiments d'une juste reconnaissance,

nous nous sommes prononcés dans les formes prescrites et à l'unanimité pour la réception de S. Exc. M. Le Comte de Capo d'Istria au droit absolu de bourgeoisie de cette ville, réservée cependant la naturalisation¹ conformément à la sus-dite loi du 26 mai 1810.

Or, ce jourd'hui vingt huitième mai mil huit cent seize, instruits officiellement du décret du Grand Conseil du vingt-cinq dit, qui ordonne que des lettres de naturalité seront expédiées à M. le Comte Capo d'Istria,

Nous confirmons avoir reçu, comme nous déclarons recevoir par les présentes, membre de la Bourgeoisie de cette ville Son Ex. M. le Comte de Capo d'Istria...

Le présent acte étant aussi commun à ses descendants qui seront toujours admis à jouir des prérogatives et avantages attachés au plein droit de bourgeoisie de cette dite ville.

En foi de quoi le présent acte, après avoir été transcrit littéralement dans les registres publics, est ici expédié, muni du sceau de cette ville, près les signatures de son syndic et du secrétaire, le dit jour 28 mai 1816.

Le syndic de Lausanne : SECRÉTAN-BOURNET

Le secrétaire : S. PAHUD.

Il restait à approuver les formes de la procédure, à informer le nouveau citoyen et bourgeois d'honneur du cadeau qu'on venait de lui faire et à lui adresser les précieux documents dans un emballage digne d'eux et de lui. Au 5 juin, l'on trouve encore dans les plumitifs le procès-verbal suivant :

Le Département de l'Intérieur fait rapport sur la lettre de M. le Syndic de Lausanne contenant le projet de l'acceptation à la bourgeoisie

¹ Qui était une affaire cantonale.

de cette commune en faveur de S. Exc. M. le Comte de Capo d'Istria.

Comme il s'agit d'un cas extraordinaire, on ne pouvait, non plus que pour l'acte de naturalisation, suivre les formes prescrites pour les cas ordinaires et le Département, après avoir lu ledit projet, n'a point d'observations à faire sur celles qui ont été prévues. Il propose de répondre dans ce sens à M. le syndic en le lui renvoyant.

Le Conseil d'Etat adopte ce préavis en décidant :

1. D'écrire à la Municipalité de Lausanne pour lui témoigner la satisfaction du Conseil sur ce qu'elle a fait dans cette circonstance.

2. De charger le Département de l'Intérieur de faire écrire de la même main tant l'acte de naturalisation que celui de bourgeoisie de M. le Comte de Capo d'Istria, de procurer des boîtes de vermeil pour les sceaux de ces deux actes, et de faire faire une boîte pour renfermer le tout, en s'informant de ce qu'il coûterait pour que cette boîte fût en or.

Et le surlendemain, 7 juin :

Le Département de l'Intérieur devant encore prendre quelques informations sur le mode d'envoi des actes de naturalité et de bourgeoisie accordé à S. Ex. M. le Comte de Capo d'Istria, le Conseil d'Etat décide d'écrire dans ce sens d'ores et déjà à S. Exc. pour l'informer de la conception des dits actes en lui disant que ceux-ci lui seront expédiés dans peu de temps. Cette lettre lui sera adressée directement par la poste, et de plus par duplicata par le canal de M. le baron de Krudener, Envoyé russe en Suisse.

Le 8 juin, enfin, une note mentionne que les deux lettres ont été écrites et envoyées.

Voici la copie de ces lettres :

A M. le baron de Krudener, Chargé d'affaires de S. M. l'Empereur de Russie.

J'ai recours à votre complaisance pour faire parvenir, le plus tôt que cela sera possible, la lettre ci-jointe à M. le comte de Capo d'Istria, dans laquelle le Conseil a l'honneur de l'informer qu'il a été naturalisé Citoyen du Canton de Vaud et reçu Bourgeois de la ville de Lausanne.

En vous priant d'agréer d'avance mes remerciements à cet égard, j'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance, etc. ...

A S. Exc. M. le Comte de Capo d'Istria, Conseiller d'Etat de S. M. l'Empereur de Russie, Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères.

Monsieur le Comte !

Digne Ministre d'un grand monarque pour lequel nous sommes pénétrés d'un profond respect et d'une éternelle reconnaissance, Votre Exc. a bien voulu s'employer avec un zèle et un intérêt dont nous avons senti tout le prix, pour arranger les affaires de la Suisse, et consolider la liberté et l'indépendance de notre Canton. La seule manière dont nous croyons pouvoir, M. le Comte, vous exprimer nos sentiments de vive gratitude, est de vous offrir de prendre part à ces avantages précieux que Votre Exc. a si puissamment contribué par ses soins à nous conserver.

Le Grand Conseil de ce canton, sur notre proposition, vient de rendre à l'unanimité un décret qui vous déclare Citoyen du Canton de Vaud ; et la ville de Lausanne, chef-lieu de ce Canton, voulant concourir à cet acte de reconnaissance nationale, vous a reçu au nombre de ses Bourgeois.

On s'occupe de l'expédition des actes, que nous ne tarderons pas à faire parvenir à Votre Excellence.

Heureux sera notre Canton si vous attachez quelque prix à ce qu'il vient de faire, plus heureux encore, si Votre Exc. venait un jour se reposer dans sa nouvelle patrie de ses grands et utiles travaux.

Agréez, M. le Comte, l'assurance de notre haute considération.

P. S. En faisant passer cette lettre par le canal de M. le Baron de Krudener, Chargé d'Affaires de Russie en Suisse, nous croyons devoir en adresser le duplicata à V. Exc. par la poste.

Le 18 juillet, le Conseil d'Etat reparle de l'affaire :

A l'occasion de la lettre de Bourgeoisie et de l'acte de Naturalisation à expédier en faveur de M. le Comte de Capo d'Istria, le Département de l'Intérieur fait connaître les renseignements qu'il s'est procurés de Genève sur la forme de telle expédition à l'égard de grands personnages.

Le Conseil d'Etat décide que la lettre de Bourgeoisie et l'acte de Naturalisation sus-mentionnés seront écrits sur vélin ; qu'il sera fait une boîte en or pour le sceau ; le tout renfermé dans une boîte de maroquin.

Renvoi au Département de l'Intérieur pour prompt exécution.

Il va toutefois s'écouler encore deux mois avant que l'on puisse procéder à l'expédition. C'est en effet le 18 septembre

seulement qu'actes et boîtes sont prêts, ainsi qu'en témoigne la copie de lettre suivante :

A M. le Comte de Capo d'Istria, Conseiller d'Etat de S. M. l'Empereur de Russie, Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères.

Monsieur le Comte !

Par notre lettre du 8 juin dernier, nous avons eu l'honneur d'informer Votre Exc. que l'on s'occupait de l'expédition des actes qui vous déclarent Citoyen du canton de Vaud et Bourgeois de la ville de Lausanne. Aujourd'hui que ces actes, qui ont éprouvé quelques retards, sont prêts, nous nous empressons de les adresser à V. Exc. en la priant de les recevoir comme un monument de la reconnaissance de ce canton pour les services éminents que vous lui avez rendus.

En vous renouvelant, M. le Comte, le sentiment de notre vive gratitude, nous avons l'honneur de vous présenter l'assurance de notre haute considération.

Et à la même date, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat mentionne ceci :

Le Département de l'Intérieur ayant fait connaître que les actes de Bourgeoisie et de Naturalisation pour Son Exc. M. le Comte de Capo d'Istria sont prêts et munis des sceaux renfermés dans des boîtes d'or avec émaux, dont l'un représente une vue de la ville de Lausanne, et l'autre le frontispice de la Salle du Grand Conseil, décide de faire parvenir ces actes à S. Exc. M. le Comte de Capo d'Istria, à quel effet une lettre d'envoi sera remise à MM. Gely, orfèvres à Lausanne, chargés de l'expédition.

Le 27 septembre, nouvelle mention du même objet :

... Sur un compte de MM. Gely, orfèvres à Lausanne, pour les deux boîtes en or (avec peinture en émail) dans lesquelles sont renfermés les sceaux des actes de Naturalisation du Canton et Bourgeoisie de Lausanne en faveur de S. Exc. M. le Comte de Capo d'Istria, et un étui en maroquin renfermant le tout ; ce compte s'élevant à la somme de 476 fr. Le Conseil en ordonne le paiement, en décidant de remercier MM. Gely pour la manière dont ils se sont acquittés de cette commission.

Enfin, le 7 octobre, cette note précieuse concernant le peintre :

« Le Département de l'Intérieur propose de payer un compte de 40 fr. au sieur Wolmar, peintre, pour deux tableaux qui ont servi de modèle pour ceux des boîtes renfermant les sceaux des

actes de Naturalisation et de Bourgeoisie de M. le Comte de Capo d'Istria. Adopté. »

(Le Musée du Vieux Lausanne, à Mon-Repos, possède l'un de ces deux tableaux, celui de la boîte contenant le sceau de la Municipalité : il s'agit effectivement d'une vue panoramique de la ville. Le cadre porte au verso : « Dessin original de la peinture en émail placée sur le couvercle de la boîte en or renfermant le sceau de la municipalité de Lausanne attaché à l'acte de bourgeoisie accordé le 16 mai 1816 [en réalité, l'acte est du 28 mai] au Comte Capo d'Istria comme récompense des services rendus. »)

Il convient encore, pour être complet, de dire l'accueil que fit le diplomate aux messages du Conseil d'Etat et aux actes de naturalisation et de bourgeoisie.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 1816 fait mention, à ce sujet, d'une réponse à la lettre expédiée le 8 juin :

M. le landamman Monod communique (sans la déposer) une lettre qu'il a reçue de M. le comte de Capo d'Istria datée de Varsovie le 4 / 16 8bre dernier, dans laquelle il accuse réception de la lettre qu'on lui a écrite pour lui annoncer sa naturalisation et sa réception à la bourgeoisie de Lausanne. Il en exprime sa gratitude émue, se réservant de le faire plus solennellement dès qu'il aura reçu les patentes, dont la transmission lui a été annoncée.

Et ces remerciements « solennels », nous les trouvons au procès-verbal du 13 août 1817 :

On lit une lettre de S. Exc. M. le Comte de Capo d'Istria datée de St-Pétersbourg le 9 juin 1817. Cette lettre porte textuellement ce qui suit :

Monsieur le Landamman !

A une époque où toutes les nations unies par des souvenirs de calamités et de gloire, travaillent à fonder sur la base de la religion et de l'expérience la liberté de chaque Etat, et la prospérité de tous, il est aussi peu étrange qu'il est honorable pour un individu né sous le ciel de l'Ionie, de retrouver dans vos vallées des amis et des concitoyens. Telle est la réflexion qui m'a été suggérée par l'envoi de l'acte en vertu duquel le Grand Conseil du Canton de Vaud et celui de la Cité de Lausanne me défèrent simultanément les droits et prérogatives attachés à la qualité de citoyen de votre Patrie. Permettez, Monsieur, que je m'adresse à vous, comme à son premier Magistrat,

pour vous prier d'être auprès de ces deux corps respectables, l'interprète de la reconnaissance dont je suis pénétré. L'affection et l'estime sincères que votre Nation m'inspirent ont devancé, j'ose dire, les liens constitutionnels qu'il m'est agréable de contracter aujourd'hui. Ces sentiments et les services que j'ai peut-être été dans le cas de rendre à la Confédération en remplissant les intentions bienveillantes de l'Empereur mon Auguste Maître, puissent-ils offrir le gage de mon attachement futur à mes nouveaux concitoyens.

Veillez leur en faire agréer et en recevoir vous-même, Monsieur, la franche et loyale assurance, ainsi que celle de ma considération la plus distinguée.

(signé) Le Comte CAPO D'ISTRIA,
Citoyen du Canton de Vaud
et Bourgeois de Lausanne.

Ces titres, dont il a cru bon d'accompagner sa signature, Capo d'Istria ne les a pas mis avec la seule intention de faire plaisir à ses nouveaux concitoyens et combourgeois : plus d'une fois on les retrouvera désormais, joints aux dignités que nous avons déjà mentionnées et à celles qu'il va encore acquérir, sur les documents diplomatiques de l'époque allant de 1816 à 1822.

Capo d'Istria fut, jusqu'au Congrès de Vérone, avec Nesselrode, à la tête de la politique extérieure de l'Empire russe. Son rôle a été tout particulièrement marquant au Congrès d'Aix-la-Chapelle, où il obtint le retrait des troupes d'occupation en France. L'insurrection de la Grèce, en 1821, le plaça devant un tragique dilemme : la Sainte-Alliance, influencée par Metternich, penchait du côté des Turcs, et Capo d'Istria, qui n'avait jamais renié son origine grecque, se trouvait contraint de prendre officiellement parti contre ses frères. En 1822, il offrit sa démission au tsar, qui ne lui accorda qu'un « congé illimité pour raison de santé », et vint s'établir à Genève, où il ne tarda pas à tenir une place importante dans les organisations philhellènes.

Metternich exultait : « Le régime Capo d'Istria est fini, écrivait-il. C'est un homme mort, et je ne crains ni les morts ni les revenants. » Et à Maitland, gouverneur anglais des îles Ioniennes : « Mon général, le principe du mal est déraciné ; le comte Capo d'Istria est enterré pour le reste de ses jours. Vous vivrez en paix dans les Iles et l'Europe sera délivrée des grands dangers dont l'influence de cet homme la menaçait. »

Metternich se faisait illusion, et l'Europe allait bientôt entendre de nouveau parler de Capo d'Istria. Après les victoires du début, l'insurrection grecque se trouva jugulée par l'intervention des troupes de Mehemet Ali, pacha d'Égypte ; le reflux fut rapide, et au début de 1827, les Grecs, d'ailleurs divisés et incapables de s'entendre, avaient reperdu presque tout le territoire qu'ils avaient conquis. C'est alors qu'ils appelèrent Capo d'Istria à la présidence de ce qu'il leur restait d'État.

Capo d'Istria accepta, alla solliciter son congé de Nicolas I^{er}, qui avait succédé au tsar Alexandre et qui tenta en vain de lui faire reprendre la direction du Ministère des Affaires étrangères, puis se rendit à Londres et à Paris pour contracter des emprunts pour la Grèce. Il eut alors l'occasion de constater à quel point on se méfiait et des Grecs et de sa propre personne : après l'avoir accusé naguère de faire en Russie de la politique grecque, on le considérait maintenant comme un agent de la politique russe en Grèce...

Ce fut pourtant sous d'heureux auspices que, le 19 janvier 1828, le président Capo d'Istria arriva à Nauplie, dans le Péloponnèse, où il allait établir le siège de son gouvernement. Les puissances d'Europe s'étaient enfin décidées à intervenir en faveur de la Grèce expirante et à la sauver *in extremis* par la victoire anglo-franco-russe de Navarin.

Pendant trois ans, Capo d'Istria essaya de conduire cette barque aux multiples voies d'eau qu'était la République hellénique. Nous n'avons pas à entrer dans les détails de son activité, à dénombrer les difficultés qu'il rencontra dans ce pays en pleine anarchie, à faire l'éloge de son incontestable abnégation (il donna au trésor public tout ce qu'il possédait, jusqu'aux pierres de ses décorations), à signaler ses erreurs, l'espèce de dictature qu'il établit et l'habitude qu'il prit de s'appuyer sur la Russie, au grand mécontentement des Anglais et des Français. De sourdes rancunes s'accumulaient contre lui au fur et à mesure que reculait le péril turc et que le territoire grec s'agrandissait. Les démêlés du président avec certains chefs de faction allaient avoir leur dénouement tragique.

Le 9 octobre 1831, à six heures du matin, au moment où il entrait à l'église Saint-Spiridion, à Nauplie, pour y assister au service divin, Capo d'Istria tombait, frappé de deux balles au

front et d'un coup de poignard dans le ventre par les deux fils du vieux condottiere Mavromichalis, retenu prisonnier sur son ordre. Il expirait aussitôt, tandis que la foule lynchait l'un des meurtriers et poursuivait l'autre, qui réussit à s'enfuir, mais fut arrêté quelques jours plus tard.

La nouvelle de cette mort violente ne parvint à Lausanne qu'avec un certain retard. Le *Nouvelliste* publia d'abord un extrait d'une lettre d'Eynard, qui écrivait de Paris le 26 octobre : « Le Comte Capo d'Istria vient d'être assassiné. Je ne peux tracer ces mots qu'accablé de douleur. Cet homme vertueux, qui a tout sacrifié à sa patrie, vient de mourir victime d'une vengeance particulière ; on ne connaît encore aucun détail sur cet affreux événement qui prive la Grèce de son plus grand citoyen, seul véritable appui auprès des puissances. Les Grecs de tous les partis connaîtront plus tard la perte immense qu'ils ont faite. Ils verront bientôt que le comte Capo d'Istria est irremplaçable, et, lorsqu'ils examineront tout ce qu'il a fait pour sa patrie, ils le regretteront comme le meilleur des hommes. »

Du même journal lausannois, quelques jours plus tard, j'extrai ces lignes : « Lorsqu'un homme se fait pauvre pour soulager la misère de son pays, lorsqu'il quitte une existence honorée et indépendante, les douceurs de l'étude et de l'amitié pour se jeter au milieu des partis qui s'entre-déchirent, pour défendre sa patrie contre une ligue d'ambitieux, et pour sauver un avenir de civilisation de la barbarie brillante des chefs de parti, le jugement de l'histoire est déjà arrêté sur son compte, en dépit des calomnies contemporaines. »

Il me plaît de souligner ces deux hommages rendus à leur concitoyen d'honneur par le Genevois Eynard et par l'anonyme rédacteur du *Nouvelliste Vaudois*. Joignons-leur, pour clore cet exposé, celui que l'on trouve dans les souvenirs de Villemain :

« S'il y a dans le monde une noblesse originelle, marquée par la distinction de la physionomie, la pureté intelligente du regard, la simplicité gracieuse des manières, l'élégance spontanée de la parole en toute langue, personne ne fut plus naturellement noble que le Comte Capo d'Istria. Et la suite des événements montra qu'il n'avait pas seulement la dignité extérieure, mais aussi l'héroïsme de l'âme. »

JEAN HUGLI.